

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE CUERS**

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 32

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, **M. CABRI** Gérard, **Mme MARTEDDU** Marie-Noëlle, **M. DAUMAS** Robert, **Mme LEROY** Bénédicte, **Mme EPHESTION** Angélique, **M. LANDA** Jean-Claude, **M. RICHARD** Gérard, **Mme QUENET** Arlette, **M. ALBERIGO** Jean-Claude, **M. DUMET** Dany, **Mme BLATCHE-GRAFFIN** Martina, **M. MICHEL** Robert, **Mme GAUTIER** Denise, **M. KAUPP** Philippe, **Mme LUCIANI** Valérie, **Mme LUCIANI** Yolande, **M. LUPI** Robert, **M. PAPAZIAN** Raphaël, **M. PRIOR** Floréal, **Mme AMBROGIO** Séverine, **M. CHABLE** Pierre-Laurent,

ETAIENT REPRESENTES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme SAMAZAN Léa	procuration à	M. MOUTTET Bernard,
Mme GUFFOND Dominique	procuration à	Mme MARTEDDU Marie-Noëlle,
M. DELVALEE Stéphane	procuration à	M. ALBERIGO Jean-Claude,
M. DEON Ludovic	procuration à	M. DAUMAS Robert,
Mme SINTES Magali	procuration à	M. CABRI Gérard,
Mme PAPPÀ Elodie	procuration à	Mme LEROY Bénédicte,
Mme FERARD Thérèse	procuration à	M. PRIOR Floréal,
Mme GAGLIARDI Carine	procuration à	M. LUPI Robert,
M. Malfatto Eric	procuration à	Mme AMBROGIO Séverine,
Mme LEGOND Chloé	procuration à	M. CHABLE Pierre-Laurent,

ETAIT ABSENT EXCUSE : **M. BAZILE** Benoît.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, désigne **Mme LUCIANI Valérie** comme secrétaire de séance.

OBJET : **BUDGET PRIMITIF 2024 DU SERVICE DE L'EAU DE LA VILLE DE CUERS**

N°2024/22-02/17

NOMENCLATURE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5,
VU l'instruction budgétaire M49
VU la délibération n°2021/12/16 du décembre 2021 portant sur l'assujettissement à la TVA du budget annexe du service de l'Eau de la Ville de Cuers,

CONSIDERANT :

- Qu'à partir du 01/01/2022 le budget du Service de l'Eau est assujetti au régime fiscal réel normal de la TVA,
- Qu'à compter de la date d'assujettissement du service à la TVA, le budget est un budget en Hors Taxe et la TVA est gérée par le comptable,
- L'avis de la Commission n°2 – Finances / Proximité / Sécurité / Famille-Loisirs en date du 08/02/24,

M. KAUPP – RAPPORTEUR, informe les conseillers municipaux que le Budget Primitif du Service de l'Eau pour 2024 sera voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

Il est également rappelé que le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Il est exposé à l'assemblée que le budget annexe du service de l'eau 2024 s'équilibre en Recettes et en Dépenses ainsi que suit :

Section de Fonctionnement :	1 844 665.54 €
<u>Section d'Investissement :</u>	<u>1 535 735.73 €</u>
Total :	3 380 401.27 €

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (M. Malfatto, Mme Ambrogio, Mme Legond, M. Chable),

DECIDE d'approuver, après lecture, le budget primitif du Service de l'Eau pour l'année 2024, ci-dessus défini et tel que détaillé dans l'annexe ci-jointe à la présente délibération.

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 29/02/24 et publié ou notifié le 29/02/24



Le Maire,

Bernard MOUTTET

IV - ANNEXES

L'assemblée délibérante a voté le présent budget : au niveau du chapitre pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire A Cuers, le 22 février 2024 Le Maire		Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de membres présents ou représentés : 32 Nombre de suffrages exprimés : 32 Votes : Contre : — Pour : 28 Abstention : 4 Date de convocation : le 9 février 2024
--	---	---

Bernard MOUTTET

Délibéré par le Conseil Municipal réuni à Cuers le 22 février 2024

Les Membres du Conseil Municipal

CABRI Gérard		LUCIANI Valérie	
MARTEDDU Marie-Noëlle		DELVALEE Stéphane	PROCURATION
DAUMAS Robert		DEON Ludovic	PROCURATION
LEROY Bénédicte		SINTES Magali	PROCURATION
ALBERIGO Jean-Claude		PAPPA Elodie	Procurator
EPHESTION Angélique		LUCIANI Yolande	
LANDA Jean-Claude		LUPI Robert	
SAMAZAN Léa	PROCURATION	PRIOR Floréal	
RICHARD Gérard		FERARD Thérèse	PROCURATION
QUENET Arlette		PAPAZIAN Raphaël	
GUFFOND Dominique	PROCURATION	GAGLIARDI Carine	PROCURATION
DUMET Dany		MALFATTO Eric	Procurator
BLATCHE-GRAFFIN Martina		AMBROGIO Séverine	
MICHEL Robert		LEGOND Chloé	PROCURATION
GAUTIER Denise		CHABLE Pierre-Laurent	
KAUPP Philippe		BAZILE Benoit	Absent

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
 reçu par le représentant de l'Etat le :
 et publié ou notifié le : 29/02/24
 Le Maire

Bernard MOUTTET



[Signature]